



Montreuil, le 19 septembre 2017

Aux syndicats

N/Réf. CC/VO
N° 201-20170904

Chers, Chères Camarades,

Le Comité National Fédéral réunit les 14 et 15 septembre appelle nos syndicats à mettre à l'ordre du jour des comités techniques le dossier de la formation professionnelle et plus particulièrement l'offre de formation 2018 du CNFPT. Dans le même temps, il a été réaffirmé l'importance et l'urgence d'exiger le rétablissement du 1% pour le CNFPT dès le 1 janvier 2018.

Avec le maintien du 0,9% au lieu du 1%, le CNFPT voit ses recettes diminuer de plus de 35 millions d'euros par an. Cette situation conjuguée à la contraction de la masse salariale va remettre en cause dans un proche avenir l'existence même du CNFPT.

Dans le même temps, ce dernier est en train de modifier de façon importante son offre de formation.

Cela se caractérise par plusieurs mesures :

- une diminution de l'offre de formation en présentiel au profit du distantiel (formation numérique, MOOC,...),
- une gestion de plus en plus numérisée des inscriptions,
- une remise en cause du principe de regroupement avec une baisse des formations en inter collectivité et une augmentation des formations en intra collectivité, souvent réalisées sur mesure à la demande des employeurs,
- la remise en cause de la formation sur le temps de travail, avec le développement de la pédagogie inversée et la culture du devoir. C'est-à-dire que le stagiaire doit, avant de participer à une action de formation, effectuer un travail personnel d'étude, de recherche et de lecture,
- un recul des formations de préparation aux concours et des formations d'intégration.

De plus, un « bras de fer » est engagé entre les élus des grandes collectivités et le CNFPT sur un « retour sur investissement » des cotisations versées par ces grandes collectivités. Le CNFPT semble céder sur les positions de mutualisation qu'il tenait jusqu'alors et qui fait

que l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale sont au même niveau en matière d'accès et de qualité de la formation professionnelle.

Ces mesures doivent être dénoncées et combattues au sein des comités techniques, lieux d'intervention des représentants du personnel en matière de formation professionnelle.

C'est l'occasion de réaffirmer également les positions de la Fédération en matière de formation professionnelle (voir la fiche mémo ci-jointe).

Dans le même temps, nous avons besoin d'un maximum de remontées des situations vécues dans les collectivités : prises de position des élus ou des exécutifs à l'égard du CNFPT, refus de formation et remises en cause des formations programmées, évocations du sujet en CT, etc.

En outre, nous avons besoin de connaître les initiatives qui auraient été prises dans les syndicats sur la signature de la pétition intersyndicale <https://www.petitions24.net/intersyndicale> fp.

Comptant sur vous et restant à votre entière disposition,

Bien fraternellement,

Pour la direction Fédérale,
Christophe COUDERC

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Secrétaire fédéral